

# BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



**APPEL A SOUMISSION D'ARTICLES POUR LA REVUE DE  
STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE EDITION 2022**

**THEMATIQUE GENERALE :**

***« Quels instruments macroprudentiels  
pour atténuer les chocs macrofinanciers ? »***

-----

**Juin 2022**

Avenue Monseigneur VOGT  
BP: 1917-Yaoundé-Cameroun

Tel : 222 23 40 30/ Fax. 222 23 33 29  
[www.beac.int](http://www.beac.int)



L'économie mondiale a démarré la décennie 2020 par la manifestation de plusieurs chocs qui peuvent avoir des conséquences sur le cadre macro-financier des pays de la CEMAC. Malgré les actions soulignées par le Fonds Monétaire International qui ont permis d'éviter une deuxième grande dépression, à la faveur des mesures de riposte prises par les pouvoirs publics à l'échelle internationale, les pays à faible revenu ont été sévèrement impactés par la persistance du choc sanitaire sur les exportations réelles, le prix des produits de base à l'exportation et les revenus dans l'industrie touristique.

L'économie mondiale fait aussi face à la propagation des structures actives dans les fintech. Cette innovation a eu pour avantages de réduire les coûts financiers et d'encourager la concurrence grâce à la facilitation de l'accès aux services financiers. Cependant, cette activité (fintech) pourrait aussi être à l'origine de certaines fragilités lorsqu'elle n'est pas suffisamment encadrée par les instruments juridiques adéquats.

A noter aussi que la crise ukrainienne engendre des incertitudes supplémentaires sur les économies. Cette crise pourrait plonger toute l'économie mondiale dans un marasme économique, alimentaire et financier. Selon les perspectives économiques de l'OCDE de mars 2022, le conflit ukrainien pourrait engendrer une perte d'environ 1 point de pourcentage du PIB mondial. Les deux pays directement engagés dans ce conflit produisent le blé, les engrais et certains métaux. De même, les restrictions à l'accès au principal réseau de transfert international des capitaux imposées à certains établissements bancaires suscitent des réflexions tant du côté des théoriciens que des praticiens sur l'éventualité de la refonte du système monétaire international.

Les pays de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ne sont guère épargnés par ces triples chocs. L'apparition et la faillite régulières d'entreprises actives dans les crypto monnaies entraînent parfois d'importantes pertes de l'épargne pour le public. La pandémie de Covid-19 continue pour sa part, de perturber de manière non négligeable les activités économiques sans que la possibilité d'un rétablissement des mesures de riposte ne soit totalement écartée. La guerre ukrainienne pourrait, d'après les projections macroéconomiques de la BEAC, perturber le système économique et financier sous régional

Cette thématique pourra être abordée suivant cinq axes :

***Axe 1 : enseignements de la crise ukrainienne sur le système financier sous régional***

***Axe 2 : activité des fintech et dispositifs réglementaires***

***Axe 3 : proposition des instruments d'alertes précoces des chocs macrofinanciers pour la CEMAC***

***Axe 4 : diagnostic des dispositifs encadrant la stabilité financière dans le monde et leur transposition sur le cadre réglementaire en la matière dans la sous-région.***

***Axe 5 : développements d'ordre général se rapportant aux trois chocs.***



## **1. Généralités**

Les articles soumis pour publication devront être des originaux rédigés en langue française et abordant des problématiques en lien avec la thématique retenue. Hormis cette exigence d'ordre général, les articles ne devront, sous aucun prétexte, avoir fait l'objet d'une publication antérieure.

Les auteurs sont invités à ne soumettre qu'un texte à la fois. Par ailleurs, ils ne peuvent les proposer à d'autres revues ou éditeurs avant d'avoir reçu l'aval du Secrétariat du CSF-AC. En outre, lorsqu'un texte est publié dans la Revue, il ne peut l'être de nouveau en partie ou en intégralité sans autorisation préalable de la BEAC. Enfin, les auteurs dont les articles ne seront pas sélectionnés en seront notifiés par voie électronique.

Par ailleurs, pour tout article retenu pour publication dans la Revue de Stabilité Financière, le ou les auteur(s) devront produire un résumé à l'attention du Comité de Stabilité en mettant en évidence les mesures éventuelles proposées pour faire avancer la politique macroprudentielle et l'utilisation pratique de celles-ci pour améliorer le cadre d'analyse de la stabilité financière dans la CEMAC.

## **2. Audience cible**

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux personnes remplissant les conditions de soumission évoquées *supra*. Seront réceptionnées des études provenant des experts (i) des institutions de régulation, normalisation et supervision du secteur financier de la CEMAC, à savoir le Secrétariat Général de la CIMA, le Secrétariat Exécutif de la CIPRES, le Secrétariat Général de la COBAC, la COSUMAF, le GABAC, le GIMAC et la BEAC ; (ii) du milieu académique, notamment celles présentées par des enseignants chercheurs ou doctorants abordant dans le cadre de leurs travaux, des problématiques se rapportant à la thématique retenue et manifestant un intérêt particulier pour l'amélioration du cadre de suivi de la stabilité financière dans la sous-région ; (iii) des praticiens du secteur financier et des Administrations publiques. Rentreront dans cette dernière catégorie, les propositions d'articles des agents des Ministères en charge de l'économie ou des finances exerçant dans la CEMAC et ceux des institutions financières (FMI, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, banques commerciales, sociétés d'assurances, BVMAC, etc.).

## **3. Envoi et réception des propositions de contribution**

Les propositions seront envoyées au Secrétariat du CSF-AC ([menounga@beac.int](mailto:menounga@beac.int), [kouldjim@beac.int](mailto:kouldjim@beac.int), [kouldjimdjimrangar@gmail.com](mailto:kouldjimdjimrangar@gmail.com) et [belibi@beac.int](mailto:belibi@beac.int)) qui se chargera de la présélection. Elles devront tenir sur trois pages maximum suivant le plan indiqué ci-après :

- page de garde donnant le titre du projet de l'article, le(s) nom(s) du ou des auteurs susceptible(s) de mener l'étude ;
- thème traité et son intérêt pour la compréhension de la problématique retenue ;



- revue succincte de la littérature ;
- objectif et hypothèse de l'étude ;
- approche méthodologique ;
- **résultats attendus et enseignements en termes d'implications pour la conduite de la politique macroprudentielle ;**
- références bibliographiques provisoires.

En plus des propositions de contribution, les dossiers devront comprendre les curricula du ou des auteur(s).

Il convient de préciser, en vue d'éviter toute forme d'ambiguïté, que les soumissionnaires devront s'assurer de la disponibilité de toutes les informations avant de répondre à l'appel à contribution. A toutes fins utiles, il est rappelé que le Secrétariat du Comité de Stabilité Financière n'intervient pas dans le processus de rédaction des articles.

#### **4. Sélection des projets d'articles**

Les soumissionnaires qui sont notifiés de la sélection de leur projet d'article disposeront d'une période d'environ **4 mois, à compter de cette notification**, pour faire parvenir leurs manuscrits au Secrétariat du CSF-AC qui procédera à la mise sous anonymat des articles avant de les transmettre aux examinateurs pour évaluation. Cependant, il convient de préciser que l'acceptation d'un article n'entraîne pas obligation de publication dans la Revue. Les articles devront comporter au maximum 12 pages (soit 3500 mots environ) y compris les annexes et les références bibliographiques.

#### **5. Examineurs**

Pour garantir la crédibilité des articles qui seront publiés dans la Revue, ceux-ci seront soumis à l'évaluation des examinateurs, hors Secrétariat du CSF-AC, sélectionnés en fonction de leur compétence.

#### **6. Rémunération**

En plus de la reconnaissance scientifique, chaque article publié donne systématiquement droit à une rétribution forfaitaire **d'un million (1 000 000) de francs CFA** sous forme d'encouragement.

## 7. Calendrier des travaux

<b>Objet</b>	<b>Période</b>
<b><u>Etape 1</u></b> : <i>Soumission des propositions d'articles accompagnés du ou des curriculums vitae du ou des auteurs</i>	<i>15 juin – 15 juillet 2022</i>
<b><u>Etape 2</u></b> : <i>Examen, sélection des projets d'articles et notification aux auteurs</i>	<i>15 juillet – 15 août 2022</i>
<b><u>Etape 3</u></b> : <i>Rédaction des articles</i>	<i>15 août - 10 décembre 2022</i>
<b><u>Etape 4</u></b> : <i>Réception, envoi aux examinateurs et évaluation des manuscrits</i>	<i>10 décembre 2022 - 25 février 2023</i>
<b><u>Etape 5</u></b> : <i>Intégration des observations par les auteurs des articles</i>	<i>25 février - 25 mars 2023</i>
<b><u>Etape 6</u></b> : <i>Nouvel examen par les évaluateurs</i>	<i>25 mars – 30 avril 2023</i>
<b><u>Etape 7</u></b> : <i>validation des articles par le Comité de Stabilité Financière</i>	<i>mai 2023</i>
<b><u>Etape 8</u></b> : <i>publication de la RSF-AC 2022</i>	<i>juin 2023</i>